

PROJET DE LOI SUR L'ÉCONOMIE DU LIVRE : GÉNÉRALISEZ LE TARIF « LIVRES ET BROCHURES » !

L'Assemblée Nationale débat actuellement d'un projet de loi sur l'économie du livre qui vise, selon ses initiateurs, à garantir des conditions équitables aux différents acteurs de la filière. L'objectif annoncé est de remédier à l'inégalité de traitement concernant les tarifs d'expédition du livre selon qu'ils sont envoyés par une grande plate-forme, genre Amazon, ou par une petite entreprise. Sur le principe, on ne peut que se réjouir des intentions affichées. Pour nos maisons d'édition, le coût d'envoi des livres est devenu exorbitant et menace parfois même leur existence.

Mais il faut dire les choses comme elles sont : le projet de loi que l'Assemblée s'apprête à voter est un emplâtre sur une jambe de bois ! Il peut même se révéler contre-productif.

Selon nous, ces diverses mesures ne sont pas la bonne réponse à apporter au problème posé.

En tant qu'éditeurs indépendants, nous aussi nous expédions des livres (aux auteurs, aux libraires, aux journalistes, aux bibliothèques, aux lecteurs...). Et nous sommes gravement pénalisés par la situation actuelle. Pensez qu'un roman de 250 pages au prix public de 15 euros coûte plus de 5 € de frais postaux ! Un tiers du livre y passe... Autant que la remise au libraire et plus de trois fois ce qui revient à l'auteur !

Nous réclamons ici des mesures radicales pour garantir un vrai prix unique du livre, incluant les frais d'envoi, avec deux idées :

1 – Ce n'est pas à telle ou telle catégorie d'acteurs du livre que doit bénéficier de mesures spécifiques ... mais tous ceux qui envoient des livres. Qu'ils soient auteurs, éditeurs, libraires, lecteurs. Il s'agit aujourd'hui (comme cela fut fait après-guerre pour les journaux, afin de favoriser la liberté de la presse), d'encourager la circulation des livres, pour aider à la promotion de la culture et de la lecture. C'est bien au livre, en tant qu'objet culturel, que doit être attaché un tarif préférentiel d'expédition.

2 – Nous demandons la généralisation du tarif spécial, dit « livres et brochures » à tous les envois de livres. Censé encourager la promotion de la francophonie à l'étranger, ce tarif est beaucoup plus avantageux que ceux qui nous sont imposés pour les expéditions en France.

Il en va de la survie d'une myriade de maisons d'éditions indépendantes disséminées sur l'ensemble du territoire, du rayonnement de la création et de l'équilibre de la filière du livre, étranglée par la hausse honteuse et régulière des tarifs postaux.

Francis Combes
Président de l'Autre livre

Dominique Tourte
Président de la Fédération des Éditions Indépendantes